



Le 8 janvier 2021

À : **Toutes les écoles et tous les conseils scolaires de la région servie par Santé publique Algoma**

Objet : **Instructions et recommandations de la médecin hygiéniste au sujet de la reprise de l'apprentissage en personne en janvier 2021**

Je vous écris, membres de tous les conseils scolaires de la région servie par Santé Publique Algoma, pour vous remercier de votre excellent travail dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et pour solliciter votre soutien continu afin de protéger les communautés du district d'Algoma.

Conformément à ce qui a été annoncé du 7 janvier 2021, le gouvernement de l'Ontario a pris la décision de maintenir les fermetures à l'échelle de la province au moins jusqu'au 23 janvier 2021. La province a également annoncé que l'apprentissage en personne reprendrait le 11 janvier 2021 pour les élèves de l'élémentaire et du secondaire du Nord de l'Ontario.

La situation quant à la propagation de la COVID-19 n'est pas la même partout dans le Nord ni dans l'ensemble du district d'Algoma. Dans les secteurs où l'on a enregistré une hausse des cas de COVID-19, il est essentiel de maintenir en place de fortes mesures préventives. Nous devons également travailler ensemble afin d'atténuer les répercussions sur l'apprentissage des élèves, de soutenir la communauté scolaire et d'appuyer les familles ainsi que les parents qui sont des travailleurs essentiels, dont le travail est de première importance dans la lutte contre la pandémie, et qui comptent sur l'apprentissage en personne pour leurs enfants.

En vertu du paragraphe 2(2) du Règlement de l'Ontario [82/20](#) (ou de la version en vigueur), pris aux termes de la *Loi de 2020 sur la réouverture de l'Ontario*, L.O. 2020, chap. 17, à titre de médecin hygiéniste intérimaire, je transmets les instructions et recommandations suivantes aux conseils scolaires de la région servie par Santé publique Algoma et aux personnes responsables de l'exploitation des écoles élémentaires et secondaires de cette région; ces instructions et recommandations entrent en vigueur immédiatement.

Les conseils scolaires et les personnes responsables de l'exploitation des écoles élémentaires et secondaires **doivent** prendre les mesures suivantes :

Blind River	Elliot Lake	Sault Ste. Marie	Wawa
9B, rue Lawton	302 – 31, Nova Scotia Walk	294, avenue Willow	18, rue Ganley
Blind River (Ontario) P0R 1B0	(édifice ELNOS)	Sault Ste. Marie (Ontario) P6B 0A9	Wawa (Ontario) P0S 1K0
Téléphone : 705 356-2551	Elliot Lake (Ontario)	Téléphone : 705 942-4646	Téléphone : 705 856-7208
Sans frais : 1 888 356-2551	Téléphone : 705 848-2314	Sans frais : 1 866 892-0172	Sans frais : 1 888 211-8074
Télécopieur : 705 356-2494	Sans frais : 1 877 748-2314	Télécopieur : 705 759-1534	Télécopieur : 705 856-1752
	Télécopieur : 705 848-1911		

1. Pour les écoles secondaires de Sault Ste. Marie, reporter la présentation d'instructions ou d'un enseignement en personne aux élèves de la 9^e à la 12^e année au moins jusqu'au 25 janvier.
 - a. Exception : L'enseignement en personne aux élèves ayant des besoins particuliers auxquels l'apprentissage en ligne ne convient pas et qui souhaitent donc recevoir un enseignement en personne peut se poursuivre.

De plus, on **recommande fortement** aux conseils scolaires et aux personnes responsables de l'exploitation des écoles élémentaires et secondaires de prendre les mesures suivantes :

2. Dans les écoles du district d'Algoma, continuer d'offrir des options d'apprentissage en ligne et en personne pour tous les élèves de l'élémentaire, ce qui permet aux parents de faire un choix et établit un équilibre entre le besoin de minimiser les risques d'exposition et celui de soutenir les familles comportant des travailleurs essentiels ou des membres ayant des besoins en matière de santé ou de nature autre en permettant à leurs enfants d'apprendre en personne.
3. Dans les écoles du district d'Algoma, encourager les parents et les élèves à reporter le retour à l'apprentissage en personne en janvier 2021 dans les circonstances suivantes :
 - a) l'élève ou son ménage se sont récemment rendus hors du district;
 - b) l'élève ou son ménage ont récemment reçu la visite de personnes provenant de l'extérieur du district.

Le report serait alors pour une période de 14 jours à compter de la date du retour à Algoma ou du dernier contact avec un visiteur provenant de l'extérieur du district.
4. Dans les écoles du district d'Algoma, continuer d'appliquer des mesures préventives rigoureuses dans tous les cas d'enseignement en personne, notamment les mesures suivantes :
 - a) rester à la maison si l'on est malade, même si les symptômes sont légers, et subir un test de diagnostic de la COVID-19 s'il y a lieu;
 - b) surveiller quotidiennement les symptômes;
 - c) veiller au port du masque par les élèves; de même, on recommande fortement le port du masque chez les élèves de la maternelle à la 3^e année, lorsqu'ils sont en mesure de le tolérer;
 - d) pour le personnel, respecter strictement les exigences en matière d'équipement de protection individuelle (ÉPI), notamment le port d'un masque médical et d'un dispositif de protection des yeux en tout temps;

e) toujours pour le personnel, respecter strictement les exigences quant à la distanciation physique ainsi qu'au port du masque et de l'ÉPI pendant les pauses, si des collègues sont présents.

Santé publique Algoma s'emploie résolument à appuyer les élèves, les familles et la communauté scolaire pour permettre l'apprentissage tout en atténuant les risques de propagation de la COVID-19.

Nous sommes impatients de continuer de travailler avec nos partenaires du milieu scolaire. Merci pour votre travail continu pendant la lutte contre la pandémie.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jennifer Loo', written in a cursive style.

Dr. Jennifer Loo
Médecin hygiéniste et directrice générale